Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 44 (1973)

Heft: 4

Artikel: Mémento 1973

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-825037

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des routes et des digues. Elle envisage le lancement d'une pétition dans le Jura. Ces projets seront étudiés par un groupe de travail restreint qui fera des propositions d'ici le début du mois de juin. Cet automne au plus tard, la Commission routière jurassienne devra faire entendre la voix du Jura sur le plan fédéral, à l'adresse surtout de la Commission technique fédérale qui doit faire à fin 1973 des propositions concernant l'extension et la structuration du réseau des routes principales. Il s'agira de poser clairement le problème de la Transjurane.

M. H.-L. Favre a aussi annoncé au Comité central la parution du Mémento des autorités fédérales et cantonales. Il a signalé la prochaine réunion des bureaux de Pro Jura et de l'ADIJ, qui fixeront les modalités d'une consultation en vue de la création éventuelle d'une association des communes du Jura. Autre problème qui devient un petit serpent de mer : la route d'Outremont, aux Rangiers, propriété de l'ADIJ, qui demande à la commune d'Asuel de reprendre ce chemin. Quant aux conseillers nationaux jurassiens, ils ont été informés d'une prochaine intervention parlementaire du conseiller national Felber, du Locle, en faveur du doublement de la ligne ferroviaire du pied du Jura, y compris la branche bâloise qui traverse le Jura. Enfin, M. Favre a informé le Comité de la prochaine nomination d'un « secrétaire d'enquête » par la Direction cantonale des œuvres sociales ; ce secrétaire à plein temps se livrera à une vaste enquête sur l'équipement du Jura en matière sociale, en étroite collaboration avec la Commission sociale de l'ADIJ.

Mémento 1973

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) a édité, à l'intention de la jeunesse, le Mémento 1973 contenant tous les renseignements utiles sur la composition des autorités de districts, des autorités cantonales et fédérales et plus spécialement la liste des représentants du Jura au sein de ces dernières.

Ce dépliant vient de sortir de presse et peut être obtenu au Secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51.

Coupures de courant dès 1975?

En Suisse, les producteurs et les distributeurs d'électricité ont toujours réussi à s'adapter à la demande des consommateurs. Depuis la fin de la dernière guerre, il n'y a pas eu de restrictions sauf quelques rares coupures de courant accidentelles et de courte durée. Ce résultat est remarquable pour un secteur qui ne connaît pas les « délais de livraison ». En effet, le consommateur passe commande en poussant l'interrupteur, la fourniture d'énergie est instantanée.

L'adaptation de l'offre à la demande, qui paraît toute naturelle parce que chacun y est habitué, n'est pourtant pas facile, car la consommation augmente régulièrement. Or, il faut plusieurs années pour construire une